

Abattage d'un épicéa au cimetière communal : une décision nécessaire et responsable

La commune procédera prochainement à l'abattage d'un épicéa situé à l'entrée du cimetière communal d'Oger – Blancs-Coteaux.

Cette décision, prise avec regret, suscite des réactions et des interrogations auxquelles la municipalité souhaite répondre avec transparence.

Contrairement à certaines affirmations, cet abattage n'est en aucun cas motivé par une volonté de supprimer des espaces végétalisés, mais bien par des impératifs de sécurité, d'accessibilité et de préservation du patrimoine communal.

En effet :

- ✓ les racines de l'arbre ressortent fortement du sol au niveau de l'entrée du cimetière, créant des difficultés d'accès importantes, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
- ✓ ces mêmes racines provoquent des dégradations sur plusieurs sépultures voisines ainsi que sur les fondations du mur principal du cimetière ;
- ✓ enfin, l'épicéa est atteint par des scolytes, parasites responsables de son dépérissement progressif et fragilisant sa stabilité.

Face à ces constats, la collectivité a la responsabilité d'assurer la sécurité des usagers et la conservation des équipements publics et des concessions funéraires.

Monsieur le Maire déplore le climat de tension autour de cette intervention, ainsi que les propos et menaces proférés à l'encontre de la commune et de ses agents.

Le débat et les sensibilités de chacun doivent pouvoir s'exprimer dans le respect.

La municipalité tient également à rappeler que la protection de l'environnement constitue une priorité quotidienne de l'action communale. Cet engagement se traduit concrètement par de nombreuses actions menées sur le territoire :

- ✓ plantation de 300 arbres en forêt en 2025 ;
- ✓ obtention et maintien des labels « Commune Nature » et « Villes et Villages Fleuris », impliquant des engagements environnementaux exigeants ;
- ✓ développement de projets en faveur de la biodiversité, notamment à Oger – Blancs-Coteaux avec la création de jachères fleuries et la plantation de 30 arbustes en zone d'activités,
- ✓ respect du zéro phyto, conformément à la réglementation, avec l'abandon des produits phytosanitaires ;
- ✓ projet d'enherbement du cimetière d'Oger – Blancs-Coteaux afin de favoriser des pratiques plus écologiques et durables.

La commune continuera à agir avec responsabilité pour concilier préservation de l'environnement, sécurité des habitants et entretien du patrimoine communal.

Le Maire de Blancs-Coteaux
Pascal PERROT.